



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OLIN CORPORATION

Nom du produit: Hydroxyde de Sodium En Solution 10-30%

Date de création: 04/26/2019

Date d'impression: 04/26/2019

OLIN CORPORATION vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Hydroxyde de Sodium En Solution 10-30%

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Industrie de la pâte à papier et du papier (fabrication de la pâte et blanchiment, désencrage des vieux papiers, traitement de l'eau). Industrie textile (traitement des fibres et teinture). Industrie des savons et détergents (saponification des graisses et des huiles, fabrication des agents de surface anioniques). Fabrication de l'eau de Javel. Exploration et traitement du pétrole. Production d'aluminium. Procédés chimiques. Neutralisation des déchets. Lavage des gaz acides. Neutralisation d'acides et de gaz acides.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

OLIN CORPORATION
190 CARONDELET PLAZA
CLAYTON MO 63105
UNITED STATES

Information aux clients:

+1 844-238-3445
INFO@OLINBC.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact local en cas d'urgence: 1 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e)

Corrosion cutanée - Catégorie 1A

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef.

Elimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	>= 10.0 - <= 30.0 %
Eau	7732-18-5	>= 70.0 - <= 90.0 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Il est impératif de laver immédiatement et minutieusement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes sans discontinuer, tout en enlevant les vêtements contaminés. Il est essentiel de consulter rapidement un médecin. Laver les vêtements avant leur réutilisation. Détruire selon les règles les articles en cuir tels que chaussures, ceintures, et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: - Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact. La seule méthode acceptable pour enlever la soude caustique (lessive inférieure) des yeux ou de la peau est de laver avec de l'eau. Pour éviter des lésions permanentes et graves, on dispose peut-être de 10 secondes ou moins. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: L'irrigation de l'oeil peut s'avérer nécessaire pour une longue période afin d'enlever le plus de caustique possible. La durée de l'irrigation et le traitement demeurent à la discrétion du personnel médical. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Sans objet

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le produit réagit avec l'eau. Cette réaction peut produire de la chaleur et/ou des gaz. Cette réaction peut être violente. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sous forme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque d'autres agents extincteurs ne sont pas disponibles. Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres produits qui brûlent.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité» Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Diluer dans de l'eau. Gros déversements: Endiguer la zone pour contenir le déversement. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que: Acide acétique Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau, sur les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. 1. TOUJOURS ajouter la solution de soude caustique à l'eau en agitant sans arrêt. NE JAMAIS ajouter d'eau à la solution de soude caustique. 2. L'eau doit être tiède (27-38°C). NE JAMAIS débiter avec de l'eau chaude ou froide. L'ajout de soude caustique au liquide provoquera une hausse de la température. Si la soude caustique devient concentrée en un endroit, si elle est ajoutée trop rapidement ou si on l'ajoute à un liquide chaud ou froid, une hausse rapide de la température peut se produire et entraîner la production de brouillards DANGEREUX, l'ébullition ou des éclaboussures, ce qui pourrait immédiatement provoquer une VIOLENTE ÉRUPTION. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Zinc. Aluminium. Laiton. Étain. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

Stabilité au stockage

Température d'entreposage: > 16 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Hydroxyde de sodium	ACGIH	C	2 mg/m ³
	CA AB OEL	(c)	2 mg/m ³
	CA BC OEL	C	2 mg/m ³
	CA QC OEL	P	2 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique ("PVA"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité,

protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre pour particules.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Etat physique	Liquide au-dessus du point de congélation
Couleur	Incolore
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	14 <i>Bibliographie</i>
Point/intervalle de fusion	1.67 °C <i>Bibliographie</i>
Point de congélation	1.67 °C <i>Bibliographie</i>
Point d'ébullition (760 mmHg)	112.78 °C <i>ASTM D1120</i>
Point d'éclair	<i>Bibliographie</i> Néant
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	23.76 mmHg à 25 °C <i>Bibliographie</i>
Densité de vapeur relative (air = 1)	Non applicable
Densité relative (eau = 1)	1.112 - 1.331 à 20 °C <i>Bibliographie</i>
Hydrosolubilité	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	<i>Pas d'information disponible.</i>
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Non

Densité du liquide	1.33 g/cm ³ à 20 °C <i>Bibliographie</i>
Point de ramollissement	Donnée non disponible
Poids moléculaire	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'écoulement	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter l'humidité. Le produit absorbe le dioxyde de carbone de l'air

Matières incompatibles: Le mélange avec l'eau produit de la chaleur. Des éclaboussures et une ébullition peuvent se produire. La soude caustique réagit rapidement avec divers sucres réducteurs (c.-à-d. fructose, galactose, maltose, solides de lactosérum sec) et produit du CO. Avant d'entrer dans le récipient, prendre les précautions nécessaires quant à la sécurité du personnel, y compris le contrôle de la présence de CO dans l'atmosphère du réservoir. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Glycols. Organohalogénés. Composés organiques nitrés. De l'hydrogène inflammable peut être produit au contact de métaux tels que: Zinc. Aluminium. Étain. Laiton

Produits de décomposition dangereux: Ne se décompose pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

Les brouillards peuvent provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison du pH de ce produit, on présume qu'une exposition provoquera des brûlures cutanées. Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Une exposition à ce produit devrait, en raison de son pH, provoquer une irritation grave avec lésion de la cornée, pouvant conduire à une altération permanente de la vision, voire même à la cécité. Les brouillards peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.
Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Pour le ou les principaux composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Hydroxyde de sodium

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Lapin, 336 mg/kg Estimation

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité

Hydroxyde de sodium

Toxicité aiguë pour les poissons.

Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Hydroxyde de sodium

Biodégradabilité: La biodégradabilité ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

Hydroxyde de sodium

Bioaccumulation: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Mobilité dans le sol

Hydroxyde de sodium

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 14 Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. **NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU.**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition des Nations unies

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Numéro ONU	UN 1824
Classe	8
Groupe d'emballage	II

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro ONU	UN 1824
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Non
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consulter les règlements de l'OMI avant le transport océanique du vrac

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Hydroxyde de Sodium En Solution
Numéro ONU	UN 1824
Classe	8
Groupe d'emballage	II

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Documentation sur le produit

Des informations complémentaires sur ce produit peuvent être obtenues en appelant votre contact commercial ou le service clients. Demander une brochure produit. Pour toute information supplémentaire sur ce produit ou d'autres produits, visitez notre page Web.

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

Santé	Inflammabilité	Instabilité
3	0	1

Révision

Numéro d'identification: 010000001222 / A619 / Date de création: 04/26/2019 / Version: 2.2

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

(c)	plafond de la limite d'exposition professionnelle
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
C	Limite plafond
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
P	Plafond

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des

substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

OLIN CORPORATION recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA